



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

**Discours de M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO,
à l'occasion de la cérémonie d'ouverture
de la 61^e conférence annuelle DPI/NGO
« Réaffirmer les droits de l'homme pour tous :
la Déclaration universelle à 60 ans »**

UNESCO, 3 septembre 2008

Madame la Présidente de la Conférence,
Madame la Secrétaire d'Etat,
Madame Simone Veil,
Chers collègues,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais commencer cette rencontre sans évoquer le tragique accident d'avion survenu hier dans l'est de la République démocratique du Congo, et qui a coûté la vie aux dix-sept passagers qui effectuaient une mission humanitaire dans ce pays. La mission s'apprêtait à regagner Bukavu, près de la frontière rwandaise, et regroupait des représentants de plusieurs ONG (Médecins sans frontière, Handicap international) et des Nations Unies (Bureau de la coordination des Affaires humanitaires des Nations Unies et PNUD).

Les victimes de cet accident ont payé de leur vie leur engagement au service d'idéaux que nous partageons tous. Aussi Monsieur Akasaka et moi-même vous invitons à respecter une minute de silence à leur mémoire.

[Minute de silence]

Excellences, Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un très grand honneur de vous accueillir aujourd'hui, au Siège de l'UNESCO, à l'occasion de cet événement exceptionnel. La Conférence annuelle des organisations non gouvernementales associées au Département de l'information des Nations Unies se tient, pour la première fois en soixante ans, hors du siège de l'ONU, à New York. Elle s'inscrit dans le cadre des célébrations du soixantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui culmineront, le 10 décembre prochain, par une réunion spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Il est hautement symbolique que cette Conférence se tienne dans la ville où a été adoptée la Déclaration, et dans l'enceinte de l'UNESCO, qui a joué un rôle central dans son adoption. Ainsi, le thème fédérateur choisi pour vos travaux : « Réaffirmer les droits de l'homme pour tous : la Déclaration universelle à 60 ans » prend-il ici toute sa dimension.

Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint à la Communication et à l'Information de l'ONU, Monsieur Kiyo Akasaka, de nous avoir donné l'occasion d'organiser ensemble cet événement, dans un esprit de fraternité et de coopération.

Je suis tout particulièrement reconnaissant à au Secrétaire général de l'ONU, Monsieur Ban-Ki-moon, ainsi qu'à Monsieur Srgjan Kerim, Président de la soixante-deuxième Assemblée générale des Nations Unies, d'avoir pris le soin d'envoyer leurs messages d'encouragement pour la réussite de vos travaux.

J'étends également ces remerciements à Monsieur Bacre Ndiaye, représentant ici Madame Navanethem Pillay, qui a pris ses fonctions de Haut-Commissaire aux droits de l'homme le 1^{er} septembre et que je tiens à assurer de mon soutien entier dans l'exercice de sa mission.

Je suis particulièrement honoré de saluer à cette tribune Madame Rama Yade, Secrétaire d'Etat chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme de la République française. La France, pays de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, a été un partenaire de premier plan dans la préparation et l'organisation de la Conférence. Je saisis cette occasion pour exprimer, à travers vous,

Madame la Secrétaire d'Etat, ma sincère gratitude aux autorités françaises pour leur précieux soutien.

Je me tourne à présent vers Madame Simone Veil, notre invitée d'honneur, qui n'a cessé de lutter tout au long de sa vie et de sa carrière professionnelle et politique, en France, mais aussi en Europe et dans le monde, pour l'avancement des droits fondamentaux, et en particulier la reconnaissance des droits des femmes et le respect de la mémoire des victimes des tragédies de l'histoire.

Ces multiples combats, vous les avez menés sur différents fronts, à la fois comme première femme présidente du Parlement européen, comme ministre, comme membre du Conseil constitutionnel français, ou comme présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, tout en soutenant de nombreuses associations engagées sur le terrain des droits de l'homme, telle que le Fonds européen pour la liberté d'expression. Madame Veil, c'est un honneur de vous recevoir à nouveau à l'UNESCO et je vous remercie de vous être, par votre présence à nos côtés, associée à cet événement.

Je veux également rendre hommage à la Présidente de cette 61^e conférence DPI/NGO, Madame Shamina de Gonzaga, qui prépare cette importante manifestation depuis plus d'un an et va mener, avec le Comité d'organisation, les travaux de ces trois journées dédiées aux droits de l'homme.

Enfin, je souhaite chaleureusement la bienvenue à chacun et chacune d'entre vous, qui représentez les ONG associées au Département de l'information de l'ONU, accréditées auprès de l'ECOSOC et du Haut-Commissariat aux droits de l'homme ou en relations officielles avec l'UNESCO.

Les ONG, nous le savons, ont joué un rôle majeur dans l'élaboration de la Déclaration des droits de l'homme, et elles sont aujourd'hui, alors que leur nombre s'est considérablement accru, un cadre essentiel d'action et de réflexion sur les droits et les libertés. Il était donc tout naturel qu'elles soient des partenaires de premier plan pour traduire dans la réalité l'objectif de « dignité et justice pour tous » fixé par les Nations Unies pour cette commémoration.

Cette Conférence, je n'en doute pas, sera donc une occasion unique pour nos partenaires multilatéraux, gouvernementaux et, bien évidemment, non

gouvernementaux, de se rencontrer et de confronter leurs expériences et leurs savoirs, autour de valeurs, d'espoirs et d'objectifs partagés.

Mesdames et Messieurs,

Les valeurs universelles des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont au cœur même du mandat de l'UNESCO. L'Organisation est née de la conviction qu'une paix durable ne peut être établie que sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité, et sur le respect des droits de l'homme et de la justice.

La réflexion menée à l'UNESCO en 1947 et 1948, a contribué à démontrer que malgré la grande diversité des pays et des peuples, les idéaux des droits de l'homme et le respect de la dignité humaine étaient communs à l'humanité entière. Au lendemain de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Conférence générale de l'UNESCO en affirmait la pertinence pour toutes les activités de l'Organisation, et l'engageait à en diffuser le texte le plus largement possible.

L'UNESCO est restée fidèle aux engagements pris le 10 décembre 1948. Son action normative s'est traduite par l'adoption de plus de trente conventions, recommandations et déclarations en rapport avec les droits de l'homme. Elle a œuvré inlassablement à l'avancement des droits qui relèvent de sa compétence, à savoir le droit à l'éducation, le droit à la liberté d'opinion et d'expression, le droit de chercher, recevoir et répandre les informations et les idées, le droit de participer à la vie culturelle et le droit à bénéficier du progrès scientifique et de ses applications.

L'UNESCO dispose également d'une procédure spéciale, confidentielle, pour la protection des droits des enseignants, des étudiants, des écrivains, des artistes et des journalistes. Cette procédure, qui est mise en œuvre par le Conseil exécutif dans un esprit de dialogue et de conciliation, a prouvé son efficacité en permettant le règlement de nombreux cas soumis à l'Organisation. Sa confidentialité m'interdit de citer des cas récents, mais je peux quand même vous dire qu'elle a permis d'intercéder avec succès en faveur de personnalités telles que l'écrivain Václav Havel, devenu plus tard le Président de la République tchèque, le physicien russe Andreï Sakharov, le violoncelliste Rostropovitch et le mathématicien uruguayen José Luis Massera. Nous célébrerons les trente ans de cette procédure le

30 septembre prochain, et je me réjouis que l'une des tables rondes de cette Conférence soit l'occasion de mieux la faire connaître.

Mesdames et Messieurs,

L'UNESCO est activement engagée, avec l'appui de ses Etats membres, dans l'action du système des Nations Unies pour commémorer le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle. C'est dans ce cadre que nous avons notamment célébré, le 3 mai dernier, à Maputo, au Mozambique, la journée mondiale de la liberté de la presse. C'est également dans cette perspective que nous soutiendrons une importante conférence régionale accueillie par le gouvernement de Colombie le 9 septembre à Cartagena, qui portera sur le rôle des médias et de l'éducation dans la promotion des droits de l'homme. Ou encore le 29 octobre au Siège de notre Organisation, où une importante rencontre sera organisée pour célébrer la liberté de la presse, avec la participation de plusieurs lauréats du prix UNESCO-Guillermo Cano pour la liberté de la presse. Pour clore le cycle de ces manifestations, nous organiserons en décembre prochain ici même la remise du prix UNESCO/Bilbao pour la promotion d'une culture des droits de l'homme.

De nombreux événements sont organisés, qui doivent nous permettre d'intensifier nos efforts pour que les principes de la Déclaration deviennent réalité pour les millions de femmes, d'hommes et d'enfants qui en sont encore privés. Au-delà de sa dimension politique, c'est là un immense enjeu du développement et de la lutte contre la pauvreté. C'est également l'occasion pour nous de continuer de réfléchir sur les droits émergents, notamment dans les domaines des sciences et de la technologie, de la bioéthique, mais aussi de la santé, de l'environnement ou de l'eau, qui sont aujourd'hui au cœur des préoccupations des sociétés.

Ceci me ramène au rôle essentiel que jouent ici les ONG et les sociétés civiles pour parler des droits de l'homme, c'est-à-dire tout à la fois informer, témoigner, alerter, mobiliser. C'est donc à leur côté que nous devons travailler. Sans leur expertise, leur connaissance approfondie du terrain, leur proximité avec les populations concernées, nous serions privés de relais indispensables à notre action.

Je veux aussi réaffirmer, devant nos partenaires et ceux des autres agences des Nations Unies, la place centrale qu'occupent les ONG au sein notre Organisation,

ainsi que le rôle essentiel du Comité de liaison ONG-UNESCO, qui représente collectivement les 310 ONG en relations officielles avec l'UNESCO et assure le lien permanent avec elles. Le Comité de liaison s'est activement impliqué dans la préparation de cette Conférence : qu'il en soit ici remercié.

Je veux à présent céder la parole à Monsieur Akasaka et aux intervenants de cette séance d'ouverture. Au-delà, je suis sûr que les tables rondes thématiques, et les nombreux ateliers qui se succèderont pendant les trois prochaines journées, verrons apparaître de nouvelles convergences et nous permettront de progresser dans notre réflexion commune sur l'universalité des droits de l'homme.

Il me reste à vous souhaiter plein succès dans vos travaux.

Je vous remercie de votre attention.